

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            7  
   votants             9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

### **Objet : Association Canoë Kayak Oisans : Reconduction de la convention de mise à disposition de la piscine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 janvier 2019 approuvant la convention de mise à disposition gratuite de la piscine du Pôle Sports Loisirs à l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2018 / 2019, renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le Maire informe le Conseil du souhait de l'association de renouveler ladite convention pour la saison d'hiver à venir.

Un nouveau planning d'utilisation de la piscine par l'Association pour la saison d'hiver 2022 / 2023 est proposé conjointement entre les services de la commune (Direction station, chef de bassin) et l'association. Ce planning propose la mise à disposition de la piscine à l'Association Canoë Kayak Oisans les mardis 6 & 13 décembre 2022, 7 février et 14 & 28 mars 2023 de 19h15 à 22h30 ainsi que l'organisation de deux animations kayak les mardis 14 & 21 Février 2023 de 19h15 à 22h30.

Le projet de convention à intervenir est remis en séance accompagné du projet de planning susmentionné.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la reconduction de la convention et le calendrier de mise à disposition gratuite de la piscine entre la Commune de Vaujany et l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2022 / 2023.
- Donne toutes délégations à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

